

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 15 h 05 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T



Explication des abréviations
admis pour les indications
de service.

urgent

P réponse payée

CR accusé de réception

LC télégramme différé

NLT lettre - télégramme

TC collationnement

Voie d'acheminement : aff.

Indications de service taxées : 1111

Adresse : O.P. Nyanza Bureau de la Banque
noble du ruherengeri de la Banque Kistungu
rpt parquets bureau du Kistungu
Kistungu

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

, le 11

à 10 h. 00 m.

N° 218

85/82

297611/ rnp. 4148/l obliger faire surveillance
marches pour rechercher éventuellement toutes
femmes congolaises et belges et paier toutes
40. rnp. stop si soupçons en ces sens rechercher
si interesse vient Kigali ou région Kigali ou ailleurs
Criminel maison européen nuit 8/9 août 1953
mobile vol a été commis ou a été individu
venant cette région stop venter télégraphiquement
stop nyanza communiquer par la Banque Kistungu
communiquer Kigali = sub-prosoi Kistungu